



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DOUANES  
& DROITS  
INDIRECTS



# Douane

Résultats 2024  
Direction régionale de Dijon

# SOMMAIRE

01

La direction régionale des Douanes de Dijon

02

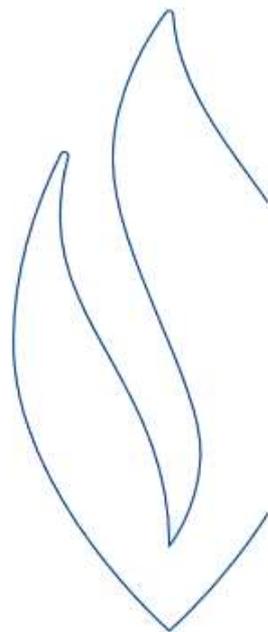
La Douane accompagne les entreprises à l'import/export

03

La Douane lutte contre tous les trafics

04

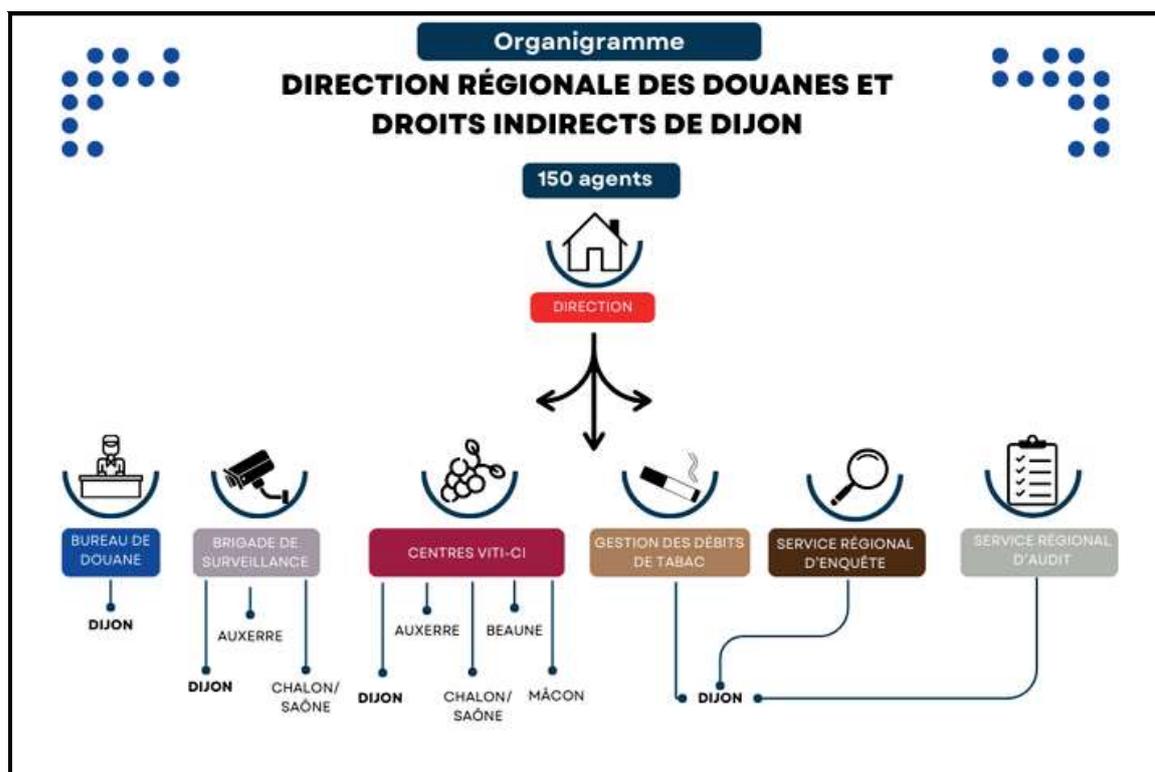
les affaires marquantes de 2023



# LA DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS :

Dijon est le siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Bourgogne – Franche-Comté – Val de Loire, qui assure les fonctions support des 3 directions régionales opérationnelles qu'elle regroupe, mais également le siège de la recette interrégionale des douanes et celui de la direction régionale de Dijon.

- La Direction régionale des douanes et droits indirects de Dijon, c'est :



## 4 départements :

- Côte d'Or
- Saône-et-Loire
- Yonne
- Nièvre

### Missions :

- Lutte contre la fraude et les trafics
- Action économique
- Conseil aux entreprises
- Gestion & contrôle du dédouanement
- Suivi de 1 730 exploitations vitivinicoles (dont une vingtaine de caves coopératives)
- Plus de 780 négociants vinificateurs
- Gestion du réseau de 703 débits de tabac

# LA DOUANE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES À L'IMPORT / EXPORT :

## LA MISSION ÉCONOMIQUE

L'accompagnement des entreprises dans la sécurisation de leurs circuits d'import-export est l'une des missions de la douane. Depuis de nombreuses années, elle propose un accompagnement personnalisé aux entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Le Pôle d'Action Économique (PAE) est le contact privilégié des entreprises qui souhaitent bénéficier de conseils pour sécuriser ou optimiser la gestion de leurs opérations douanières. Cela se traduit par la délivrance de renseignements, de rescrits, statuts ou autorisations adaptés aux problématiques rencontrées par l'entreprise.

## L'autorisation d'Opérateur Économique Agréé

L'autorisation OEA permet à toute entreprise établie, au sein de l'Union européenne (UE), exerçant une activité liée au commerce international, quelle que soit sa taille (PME ou grande entreprise), d'acquérir un label de qualité sur les processus douaniers et de sécurité-sûreté qu'elle met en œuvre.

Les avantages apportés par l'autorisation d'opérateur économique agréé sont nombreux : accès exclusif au dédouanement centralisé communautaire, dispense de garantie financière, priorité de traitement lors de l'octroi de facilitations liées au dédouanement ou lors des contrôles (en cas d'analyse laboratoire par exemple), modulation des taux de contrôles physiques et documentaires...

Accordé après un audit du service régional d'audit (SRA), l'autorisation d'opérateur économique agréé permet également de bénéficier de facilités accordées en vertu des accords de reconnaissance mutuelle en matière d'OEA conclus entre l'UE et les États-Unis, la Chine, la Suisse, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Japon, la Moldavie.

Un audit de suivi permet ensuite de vérifier, à intervalle régulier, le maintien de l'opérateur à un niveau suffisant pour garantir sa conformité aux critères de délivrance de l'autorisation OEA.

Au niveau national, **1 913 entreprises peuvent revendiquer le statut OEA**, dont **63 entreprises bourguignonnes**. La France est au 2ème rang européen pour l'octroi du statut d'opérateur économique agréé.

Pour plus d'informations sur l'autorisation OEA:

- Site douane.gouv.fr :

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/loperateur-economique-agree-oea>



- Site de la Commission Européenne (en anglais) :

[https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/aeo-authorized-economic-operator/what-aeo\\_en?prefLang=fr](https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/aeo-authorized-economic-operator/what-aeo_en?prefLang=fr)



# LA DOUANE ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES À L'IMPORT / EXPORT :

## L'accompagnement des entreprises

En 2024, la Cellule Conseils aux Entreprises (CCE) a réalisé 64 entretiens-conseils au bénéfice d'entreprises bourguignonnes.

Seule ou en lien avec la CCI, elle a, par ailleurs, animé des formations et webinaires à destination des entreprises autour de thématiques diverses ( origine des marchandises, utilisation des accords de libre échange, refonte du dédouanement import, exporter du vin).

Le PAE est également présent dans les différentes instances régionales traitant de l'international (TEAM FRANCE EXPORT, réunions préfetures, plan d'internationalisation de la région BFC, Conseillers du commerce extérieur de la France...) ainsi que dans les évènements organisés par des partenaires privés ( speed dating du crédit agricole à Dijon et Auxerre).

A l'occasion de son partenariat avec la French Tech BFC, le PAE/CCE a participé à plusieurs évènements à destination des start up (Seminaire French Tech, Assises des start up industrielles, French Tech Connect , French Tech Night)

La CCE est également intervenue dans des classes de BTS « gestion des transports et logistique associée\_» à Dijon et Chalon sur Saône pour présenter les métiers de la douane et les formalités douanières.

Le PAE/CCE de Dijon a été associé à la journée parlementaire pour l'export initiée par le député de Saône et Loire Louis Marguerite ; à cette occasion la Cheffe de PAE et la CCE ont présenté les avantages liés aux accords de libre échanges signés par l'UE.

Le PAE participe également au déploiement du projet gouvernemental de report modal sur l'axe Méditerranée Rhône Saône avec l'objectif d'ouvrir aux entreprises la possibilité de reporter leurs opérations de dédouanement à l'arrivée en Bourgogne (la Cheffe de PAE a participé à plusieurs réunions institutionnelles, et le PAE est intervenu aux côtés de Voies navigables de France à l'occasion d'une journée de formation sur le report modal/transport par barges sur l'axe Rhône Saône).

Enfin, la CCE à participé en juin 2024 au Forum international de la CCI.

## L'accompagnement de la filière viti-vinicole

De même, cet accompagnement est offert par la direction régionale des douanes de Dijon aux acteurs de la filière vitivinicole et, plus largement, des contributions indirectes. Le Pôle Action Economique a mené des entretiens-conseils dans 23 domaines et maisons de négoce en 2024 et avec des opérateurs ayant une activité en lien avec les contributions indirectes. Il a participé, comme chaque année, aux réunions pré-vendanges et post vendanges organisées par l'interprofession.

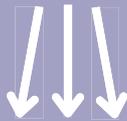
Le PAE viticulture et contributions indirectes participe à des rendez-vous juridiques organisés par la CCI. Il travaille également avec les représentants de la profession (BIVB -CAVB-FNEB-FCCBJ et UPECB) sur des points réglementaires. Il a animé une réunion à destination des élaborateurs de Crémant concernant leurs obligations déclaratives, ainsi qu'une formation à destination du personnel du BIBV.

# L'action de la Douane dans le secteur des tabacs

## Gestion des débits de tabac :

703

Débits



Côte d'Or (21)



Nièvre (58)



Saône-et-Loire (71)



Yonne (89)



Signature des nouveaux contrats de gérance



Gestion des avenants



Surveillance du réseau de distribution et revente



Déplacements, implantations



Traitement des fermetures provisoires et définitives



## Maintien du réseau de proximité en zone rurale :



Actions auprès des maires pour maintenir les débits de tabac



Procédure de "location-gérance" pour pérenniser l'activité

# LA DOUANE LUTTE CONTRE TOUS LES TRAFICS :

La douane, administration de référence à la frontière pour le traitement des flux du commerce international, exerce également ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire national. Elle mène une lutte globale contre les trafics, la criminalité organisée et le financement du terrorisme, particulièrement dans le domaine des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande, de la contrefaçon, des mouvements de capitaux, des espèces animales et végétales protégées, des biens culturels, ainsi que dans le blanchiment des profits illicites issus de ces trafics.

Face à des organisations et réseaux criminels toujours plus structurés, diversifiant leurs trafics et déployant des moyens et leviers variés (technologies numériques, techniques de fraudes sophistiquées, menaces, violences, corruption), la douane adapte sa stratégie, renforce le cadre légal de son action et s'engage, à l'aide de plans d'action ciblés, pour assurer la protection du territoire, des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux et européens.

**En 2024, les services de la direction régionale des douanes de Dijon ont constaté 591 infractions, conduisant au redressement de 2 251 273 euros de droits et taxes :**

**88**

Infractions sur les produits stupéfiants

**71**

infractions relatives à la réglementation sur les tabacs

**56**

infractions relatives aux contrefaçons

**164**

infractions portant sur les contributions indirectes dont 109 dans le domaine viti-vinicole

**86**

infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales

**20**

infractions relatives aux capitaux

**68**

infractions portant sur le non-respect de réglementations diverses telles que protection du consommateur, normes de santé, techniques, sur les déchets, immigration clandestine, opposition à fonction, circulation irrégulière d'armes ...



# LES AFFAIRES MARQUANTES DE 2024

## LUTTE CONTRE LES TRAFICS

### CHIFFRES CLÉS DE LA DR DE DIJON



#### Stupéfiants

**1 412,21 kg**  
cannabis

**195 g**  
ecstasy

**22,21 kg**  
cocaïne

**22,92 kg**  
héroïne

**2368 doses**  
produits dopants

110,83 t au niveau national



#### Tabac

**2 101 kg**

Tabac de contrebande  
(+11% par rapport à 2023)  
488,73 t au niveau national

#### Contrefaçons

**7 365 articles**

21,47 M au niveau national



#### Blanchiment douanier

**796 520 €**



pour un total d'infractions aux capitaux de 910 811 € (+60% par rapport à 2023)

71,2 M€ au niveau national



#### Viticulture

**109 infractions**  
en matière viti-vinicole

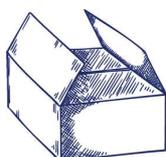
#### Protection du consommateur

**46 infractions**  
(normes techniques, sanitaires et phytosanitaires)



#### Fret express et postal

**133 infractions**



#### Armes

**37 infractions**  
(armes à feu, armes blanches, parties d'armes et munitions)



881 au niveau national

#### Pyrotechnie

**4 590 articles**



## Dijon

### Le 06/01/2024, saisie de 640 kg de pollen de cannabis et 162 kg de résine de cannabis

Le contrôle dynamique réalisé sur l'A6, d'un petit camion espagnol avec une personne à bord permet la découverte, sous le chargement au fond du camion, de valises marocaines par les agents de la Brigade de surveillance intérieure (BSI) de Dijon.

Le chauffeur a été condamné par le TJ de Dijon à une amende douanière de 5 929 360 €, à la peine de 3 ans de prison ainsi qu'à une interdiction du territoire français pendant 10 ans.



### Le 12/05/2024, saisie d'armes et de munitions sur l'A31

Le 12 mai 2024, sur l'A31, un véhicule utilitaire immatriculé en France est contrôlé par les agents de la BSI de Dijon. Le conducteur déclare dans un premier temps venir de Rungis et se rendre à Montpellier, avant de changer plusieurs fois de version, évoquant Aubervilliers puis Metz.

Face à ces incohérences, les agents procèdent à une fouille du véhicule. Sous les sièges avant droit et gauche, ils découvrent deux caches aménagées contenant des pièces d'armes, des munitions et un brassard de police. Dans une sacoche, 440 euros en billets de 10 euros ainsi que 2 grammes de résine de cannabis sont également saisis.

Le chauffeur a été condamné à deux ans d'emprisonnement dont neuf mois avec sursis. Il a également écopé d'une amende douanière de 1 714 €, d'une interdiction de port et de détention d'armes pendant cinq ans, ainsi que de la confiscation du véhicule au profit de la douane.



## Le 25/06/2024 – Blanchiment douanier sur l'A31

Le 25 juin 2024, la BSI de Dijon contrôle un véhicule suisse sur l'A31 à Brognon. Les trois occupants évoquent un aller-retour Lyon-Nancy, mais leurs déclarations sont confuses. Le passager arrière détient 3 280 € en espèces, sans justificatif, et 4,9 g de résine de cannabis sont retrouvés dans le véhicule. Une RTAL (retenue temporaire d'argent liquide) est engagée.

Le Service Régional d'Enquêtes (SRE) est saisi du dossier. Grâce à un travail d'audition et d'investigation approfondi, le SRE met en évidence des incohérences, des déclarations mensongères et une volonté manifeste de dissimuler la propriété réelle du véhicule, appartenant à une société suisse. Le passager tente de se soustraire à sa responsabilité en évoquant une usurpation d'identité.

Le 24 septembre 2024, le SRE notifie le délit de blanchiment douanier. L'intéressé, absent à l'audience correctionnelle, est jugé par défaut :

- 4 mois d'emprisonnement ferme
- 3 180 € d'amende douanière
- Confiscation des fonds.



## Le 04/03/2024 : constatation d'un MOD portant sur 18 000 euros

Le contrôle de la conductrice d'un véhicule BMW immatriculé en Roumanie permet aux agents de la BSI d'Auxerre de découvrir une somme d'argent en francs suisses équivalente à 18 000 €. Les sommes proviennent de Suisse et n'ont pas fait l'objet de déclaration de capitaux. Un manquement à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs supérieurs à 10 000 € est relevé à l'encontre de l'occupante du véhicule. Une amende transactionnelle est proposée et acceptée par l'infractrice pour régler ce contentieux douanier

## Le 23/05/2024 : saisie de 1 290 g cocaïne en fret postal

Suite à la découverte par le bureau de dédouanement postal de Wissous d'un colis contenant 1 290 g de cocaïne à destination d'un particulier domicilié à Champigny (89), la BSI d'Auxerre interpelle la destinataire, avec l'antenne DNRED de Dijon.



## Chalon

### Saisie de 1 tonne de cigarettes le 28/02/2024 à Mâcon :

La gendarmerie de Mâcon informe le service des douanes de la découverte d'une quantité importante de cigarettes dans un véhicule utilitaire abandonné sur l'autoroute A6 puis transféré dans une fourrière locale. Les gendarmes interpellent 3 individus de nationalité arménienne qui tentent de récupérer le véhicule à la fourrière. Une intervention conjointe des BSI de Chalon-sur-Saône et Dijon, durant le temps des gardes-à-vue, permet aux agents des douanes de saisir le tabac découvert et de notifier l'infraction aux différents infracteurs. Cette constatation vient confirmer le rôle de filière arménienne dans l'approvisionnement en tabac de l'agglomération mâconnaise



### Découverte d'une somme de 14 700 € le 13/03/2024 :

Suite au contrôle d'un véhicule léger sur l'autoroute A6 avec 2 individus à bord, les agents de la BSI de Chalon-sur-Saône découvrent des sommes d'argent de 8 700 € et 6 000 € dans leurs affaires. Les justifications de l'origine de l'argent n'étant pas claires, les sommes étaient retenues provisoirement. L'enquête qui a suivi a permis de révéler des contradictions et des incohérences dans les déclarations et les justifications des 2 occupants de la voiture, qui semblaient vouloir dissimuler la réalité de leur voyage entre les Bouches-du-Rhône et Reims. L'argent découvert, sans doute lié au trafic de stupéfiants, a été saisi au titre du blanchiment douanier





***Direction régionale des douanes  
et droits indirects***

*12 rue Montmartre  
21000 Dijon*

*Téléphone : 09 70 27 63 00*

*Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr*



[douane.gouv.fr](https://douane.gouv.fr)